15 août 1899.

LA REVUE DU NOTARIAT

Journal publié avec le concours des notaires de la province de Quebec.

Bureau à Lévis - - - Abonnement : Un dollar.

CHAMBRE DES NOTAIRES

La troisième session annuelle du dixième triennat de la Chambre des notaires a eu lieu à Québec, le 11 juillet 1899, dans une des salles de l'Université Laval, sous la présidence de M. Léandre Bélanger.

Etaient présents: les honorables MM. F. G. Marchand et V.-W. Larue, et MM. Louis Lavergne, M. P., Eug. Fontaine, J. R. Tartre, L.-H. Trudeau, Elie Lemire, Mag. Granger, L.-J. Bérubé, A. P. Beaulieu, Cléophas Leclerc, H.-P. Pepin, Jos. Lenergan, P.-C. Lacasse, Wm. McLeman, Adelard de Martigny, C.-E. Leclerc, E.-A. Beaudry, J.-A. Chauret, M. P.-P. J.-Bte. St Pierre, L.-P. Sirois, J.-A. Charlebois, J.-E. Boily, E.-G. Meredith, H.-O. Roy, J.-Edmond Roy, N.-E. Lacourcière, J. D. Pépin, Alf. Guèvrement, John Fraser, Felix Fontaine, F.-X. Denis, Narc. Forest, J.-E. Marchand J.-H. Tourigny, J.-E. Charbonneau, M. J.-B. Delâge agissait comme secrétaire.

Nous donnons ici un r'sumé complet des délibérations de la session, qui a duré quatre jours :

QUESTIONS AUX ASPIRANTS A LA PRATIQUE.

I .-- LES PERSONNES ET LES BIENS.

- 1. Le curateur à l'absent peut il aliéner les immeubles de ce dernier?
- 2. Par quelles causes et en quelles manières les biens sont-ils immeubles?

11.--successions.

- I. Un legs de \$1000,00 a été fait à A, B et C. A est mort sans postérité. B est mort laissant deux enfants, et C survit. Qui recueillera le legs?
 - 2. De quelles manières peut se faire la renonciation à une succession?
- 3. Quels sont les délais que peut prendre un héritier, avant d'être forcé d'accepter pu renoncer?